



## Conseil législation job d'été étudiant

Par **frimousse**, le **06/10/2008** à **04:26**

Etudiante, j'ai travaillé durant mes vacances d'été en tant que caissière dans un supermarché. Embauchée en CDD dont le titre est "CDD à temps complet pour remplacement.

Durée de l'embauche définie verbalement pendant l'entretien d'embauche.

Signature de 5 CDD d'une à deux semaines à chaque fois.

QUESTOIN 1 :

Est ce légal de ne pas avoir reçu ni signé de promesse d'embauche spécifiant la durée de mon embauche? Sachant que je n'ai pas non plus signer mes contrats à ce moment là?

Mais au bout d'1 mois 1/2, j'ai signé 2 mois de contrat, puis 1 semaine après que celle ci se doit déroulée..

QUESTION 2 :

Est ce légal d'avoir 5 CDD mais juste 3 fiche de paie? C'est à dire de ne pas avoir eu une fiche paie à la fin de chaque contrat?

QUESTION 3:

Le dernier contrat que j'ai signé était du 2 aout 2008 au 9 aout 2008; d'après ce qui avait été convenu verbalement, mon embauche devait se terminer le 31 aout et j'ai d'ailleurs mes planning concernat ces semaines.

Mais le 11 aout, j'ai du me mettre en arret maladie. Mon employeur m'a immédiatement retourné cet arret de travail avec un courrier stipulant que je n'étais plus sous contrat. D'après sa parole et mes planning, je travaillais cependant encore pour lui...

Sa démarche est elle légale? Est ce légale de mettre fin à ma série de contrat sous prétexte que j'étais en arret? D'où ma question de la légalité de ne pas avoir eu un écrit sur lequel était précisé les dates de mon embauche... (Question 1)

=> Si ses agissements sont illégaux (ce qui m'apparait être le cas), que dois je faire? Aller aux Prud'hommes?

Mais est ce que cela vaut vraiment le coup d'entamer une procédure, d'y passer du temps et de mobiliser la Justice pour cela? Qu'est ce que mon employeur encourt comme risque?

Qu'est ce que j'ai à y gagner?

MERCI BEAUCOUP DE BIEN VOULOIR REpondre A MES QUESTIONS!!!

Le fait de ne pas avoir pu terminer mon contrat m'a bien mis dans la panade financièrement car je vis seule et paie mes études seule; la perte de salaire occasionnée par cette histoire m'est donc difficile à gérer...